

INSEAMM CA 27/03/25

Délibération n°DELIB_2_ADM_25_03_27_REGL_INTER_MEDIA_CPBM

INS EA MM

Institut national supérieur
d'enseignement artistique
Marseille Méditerranée

**ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE
INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE
MARSEILLE MÉDITERRANÉE**

Siège social : 184, avenue de Luminy - CS 70912 - 13288 Marseille Cedex 9

**Conseil d'administration
Séance du 27 mars 2025**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA MEDIATHÈQUE DU
CONSERVATOIRE**

Délibération n°_2_ADM_25_03_27_REGL_INTER_MEDIA_CPBM

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 mars,

Le Conseil d'Administration s'est réuni, en salle du conseil, à l'invitation de Monsieur le Président en date du 12 mars 2025.

VU

- Le Code général des collectivités territoriales ;
- Les statuts de l'établissement ;
- La délibération DELIB_04_ADM_25_01_23_REG_INT du 23 janvier 2025 portant approbation du règlement intérieur ;
- L'avis du Comité social territorial du 25 février 2025 ;

INSEAMM CA 27/03/25

Délibération n°DELIB_2_ADM_25_03_27_REGL_INTER_MEDIA_CPBM

Le Président,

EXPOSE

Deux bibliothèques spécialisées existent au sein de l'établissement :

- La bibliothèque des Beaux-Arts : bibliothèque comprenant des ouvrages dédiés à l'art et au design, un fonds de littérature, de poésie et de bandes dessinées, un fonds patrimonial, ancien et précieux, un fonds de livres d'artistes, un fonds des rendus étudiants (mémoires, rapport de diplômes, journal de bord) ;
- La médiathèque du Conservatoire Pierre Barbizet : fonds de partitions et fonds d'ouvrages liés à la musique ;

L'EPCC avait voté précédemment le règlement intérieur de la bibliothèque des Beaux-Arts.

Un règlement intérieur pour la médiathèque du Conservatoire est proposé, ainsi qu'une charte informatique.

Telles sont les raisons pour lesquelles je demande au Conseil d'administration d'adopter ma proposition.

INSEAMM CA 27/03/25

Délibération n°DELIB_2_ADM_25_03_27_REGL_INTER_MEDIA_CPBM

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver le règlement intérieur de la médiathèque du Conservatoire (pièce jointe n°1) ;

Article 2 : D'approuver la charte informatique relative à l'usage des matériels mis à disposition et aux règles d'utilisation d'internet, des réseaux et des services multimédias du Conservatoire Pierre Barbizet de Marseille (pièce jointe n°2) ;

Article 2 : D'inscrire les crédits prévus à cet effet sur les articles correspondants du budget.

Nombre de membres en exercice	27
Nombre de membres présents	17
Nombre de suffrage exprimés	19
Votes pour	19
Votes contre	0
Abstentions	0

La présente délibération mise aux voix est :

Adoptée

Fait à Marseille, le 27 mars 2025.

Le Président



Jean-Marc COPPOLA

Transmise au représentant de l'État le : 27.03.25

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

INSEAMM CA 27/03/25

Délibération n°DELIB_2_ADM_25_03_27_REGL_INTER_MEDIA_CPBM

Publiée sur le site internet de l'établissement le : 28.03.25